

## Conditions applicables à l'Online Banking

### 1 Accès aux prestations de l'Online Banking

**1.1** Peut accéder aux prestations de l'Online Banking quiconque s'est légitimé pour son utilisation à l'aide de tous les moyens d'identification requis, en saisissant

- son identification d'utilisateur,
- son mot de passe personnel  
(de son choix selon les règles mentionnées sur l'Online Banking),

et, en plus, les moyens d'identification proposés ou reconnus par Credit Suisse AG (ci-après *la Banque*) et choisis par le client ou par chaque personne disposant d'un droit d'accès (ci-après, conjointement, *l'utilisateur*).

Si, pour des raisons de sécurité, la Banque demande une légitimation supplémentaire pour certains ordres (ci-après *la confirmation de transactions*), les mêmes moyens d'identification devront être utilisés. Aucune transaction ne sera exécutée en l'absence des moyens d'identification requis.

La Banque se réserve le droit de compléter, de modifier ou de remplacer à tout moment les moyens d'identification mentionnés ci-dessus. L'utilisateur peut opter à tout moment pour un autre moyen d'identification proposé ou reconnu par la Banque.

**1.2** Le client est tenu de s'assurer que chaque utilisateur modifie sans délai le mot de passe attribué par la Banque dès réception de celui-ci. Il est vivement recommandé de changer régulièrement de mot de passe. Cette mesure s'applique également aux certificats proposés ou reconnus par la Banque.

**1.3** Quiconque s'est légitimé selon le point 1.1 est considéré par la Banque comme autorisé à utiliser et à déclencher les prestations de l'Online Banking.

Dans les limites des prestations et du genre de disposition choisis dans la demande d'utilisation, la Banque peut donc, d'une part, laisser cette personne consulter les comptes/dépôts indiqués dans cette demande et en disposer par l'intermédiaire de l'Online Banking et, d'autre part, accepter les ordres et les communications émanant d'elle, sans procéder à un contrôle supplémentaire de son autorisation, quel que soit son rapport juridique interne avec le client et en dépit de réglementations divergentes contenues dans les spécimens de signatures de la Banque. Celle-ci a aussi le droit, à tout moment et sans donner de motifs, de refuser de fournir des renseignements, de rejeter des instructions, des ordres et des communications et d'exiger que l'utilisateur s'identifie d'une autre manière (par signature ou en se présentant en personne).

**1.4** Le client reconnaît sans réserve toutes les transactions qui ont été comptabilisées sur ses comptes et dépôts activés dans le cadre de l'Online Banking et qui ont été effectuées à l'aide de l'Online Banking sur la base des moyens d'identification d'un utilisateur. De la même manière, toutes les instructions, tous les ordres et toutes les communications qui parviennent à la Banque par cette voie sont considérés comme rédigés et autorisés par le client ou par un utilisateur.

### 2 Exécution d'ordres et d'instructions

**2.1** L'utilisateur prend connaissance du fait que le traitement de ses ordres de bourse ou de paiement ainsi que d'éventuelles instructions de règlement ne s'effectue pas toujours tout de suite après la saisie, ni 24 heures sur 24, mais dépend notamment des jours/heures de négoce de la place boursière concernée ainsi que de la réglementation des jours fériés et des heures de travail/heures de traitement en vigueur dans la succursale gérant le compte et/ou au sein du service de traitement.

**2.2** L'utilisateur prend également acte du fait que les transactions sont déclenchées uniquement si l'éventuelle confirmation exigée par la Banque a été reçue par celle-ci.

**2.3** La Banque décline toute responsabilité pour les ordres et/ou les instructions de règlement qui n'ont pas été exécutés dans les délais et pour les dommages en découlant (notamment en cas de pertes de cours), pour autant qu'elle ait fait preuve de la diligence usuelle.

### 3 Devoirs de diligence du client

**3.1** Le client est tenu de s'assurer que les moyens d'identification (cf. chiffre 1.1) sont bien gardés secrets par les utilisateurs et préservés de toute utilisation abusive de la part de personnes non autorisées. Il importe en particulier que, une fois modifiés (cf. chiffre 1.2), les mots de passe ne soient notés nulle part ni stockés dans l'ordinateur sans protection. Le client supporte tous les risques résultant de la divulgation de ses moyens d'identification ou de ceux d'un utilisateur.

**3.2** S'il existe des raisons de craindre que des tiers non autorisés aient eu connaissance de l'un des moyens d'identification (cf. point 1.1), le moyen en question doit être modifié.

**3.3** Le client supporte toutes les conséquences résultant de l'utilisation – même abusive – de ses moyens d'identification ou de ceux des utilisateurs.

## 4 Sécurité dans Online Banking, exclusion de la responsabilité de la Banque

**4.1** Aucun dispositif de sécurité, même issu des développements les plus récents de la technique, ne saurait garantir une sécurité absolue tant du côté de la Banque que de celui du client. **Le terminal de l'utilisateur fait partie intégrante du système, mais il échappe au contrôle de la Banque et peut, de ce fait, constituer un point faible du système.** Malgré toutes les mesures de sécurité, la Banque ne peut pas, pour des raisons techniques, assumer de responsabilité en ce qui concerne ce terminal (cf. point 4.2 au sujet des risques).

**4.2** L'utilisateur prend notamment connaissance des risques suivants:

- Des lacunes dans la connaissance du système et dans les mesures de sécurité sur le terminal peuvent favoriser un accès abusif (p. ex. protection insuffisante des données mémorisées sur le disque dur, transferts de fichiers, visualisation des données à l'écran, etc.). Il incombe à l'utilisateur de s'informer exactement sur les mesures de précaution requises.
- L'établissement d'une caractéristique du trafic de l'utilisateur par l'exploitant du réseau (p. ex. par le fournisseur d'accès Internet ou le fournisseur de SMS) ne peut être exclu. En d'autres termes, cet exploitant a la possibilité de reconstituer quand et avec qui l'utilisateur est entré en contact.
- Il existe un risque latent qu'un tiers accède au terminal de l'utilisateur à l'insu de ce dernier lors de l'utilisation des prestations de l'Online Banking.
- Il existe un risque que des virus informatiques ou similaires contaminent le terminal de l'utilisateur lorsque ce dernier utilise un réseau (p. ex. Internet, SMS) et que son terminal communique avec l'extérieur. Le recours à des logiciels de sécurité, disponibles sur le marché, constitue une mesure préventive supplémentaire.
- Il est important que l'utilisateur n'utilise que des logiciels provenant de sources fiables.

**4.3** Dans la majeure partie des cas, la Banque ne fournit pas l'accès technique à ses prestations. L'utilisateur doit s'en charger lui-même. Il notera en particulier que la Banque ne vend pas le logiciel de sécurité spécial requis pour l'utilisation de l'Online Banking. Elle n'assume donc aucune responsabilité ni pour l'exploitant du réseau (p. ex. fournisseur d'accès Internet, fournisseur de SMS) ni pour le logiciel de sécurité requis pour l'utilisation de l'Online Banking.

**4.4 La Banque n'offre aucune garantie quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des données de l'Online Banking mises à la disposition de l'utili-**

**sateur. On notera en particulier que les informations sur les comptes et dépôts (soldes, relevés, transactions, etc.) et les informations accessibles à tous, telles que les cours de bourse ou de change, sont fournies sans engagement de la part de la Banque. Les données de l'Online Banking ne constituent pas des offres liant la Banque, à moins que cela ne soit expressément stipulé.**

**4.5** Toute responsabilité de la Banque est exclue pour des dommages causés à l'utilisateur par suite d'erreurs de transmission, de défauts techniques, de surcharge, d'interruptions (y compris travaux de maintenance liés au système), de dérangements, d'interventions illégales ou d'un blocage intentionnel sur les installations de télécommunication et les réseaux ou en raison d'autres insuffisances de la part des exploitants de ces installations et réseaux.

**4.6** Si elle a fait preuve de la diligence requise, la Banque ne répond pas des conséquences des dérangements ou interruptions, notamment en ce qui concerne le traitement, intervenus dans l'exploitation de l'Online Banking par la Banque (dus p. ex. à des interventions illicites dans le système de la Banque).

**4.7** En outre, la Banque exclut expressément toute responsabilité en ce qui concerne le matériel (y compris les moyens d'identification) et les logiciels éventuellement fournis (p. ex. sur disquette/CD-ROM ou par téléchargement) ainsi que les conséquences de la transmission de logiciels via un réseau (p. ex. Internet).

**4.8** Si elle décèle des risques en matière de sécurité, la Banque se réserve le droit d'interrompre à tout moment l'accès aux prestations de l'Online Banking jusqu'à l'élimination de ces risques, dans le but de protéger le client. La Banque ne répond pas des dommages découlant d'une telle interruption.

**4.9** La Banque décline toute responsabilité pour les dommages causés au client qui résultent de l'inexécution d'engagements contractuels de ce dernier envers des tiers, ainsi que pour les dommages indirects et les dommages consécutifs, tels que le manque à gagner ou les prétentions de tiers.

**4.10** En cas de faute légère, la Banque n'assume aucune responsabilité pour les dommages causés par ses auxiliaires dans l'accomplissement de leur travail.

## 5 Blocage

La Banque est autorisée à bloquer à tout moment, sans indication de motifs ni annonce préalable, l'accès du client et/ou d'un ou de tous les utilisateurs à l'ensemble des prestations ou à certaines d'entre elles si cette mesure lui semble indiquée pour des raisons objectives.

## **6 Secret bancaire**

Le client prend connaissance du fait que les données circulent notamment sur un réseau ouvert, accessible à tout le monde (p. ex. Internet, SMS). Celles-ci peuvent donc transiter sans contrôle par l'étranger, même si l'expéditeur et le destinataire se trouvent tous deux en Suisse. La transmission des données s'effectue sous forme de paquets codés (à l'exception du texte des SMS), mais les indications relatives à l'expéditeur et au destinataire (ainsi que le texte des SMS) ne sont toutefois pas cryptées. Il est par conséquent possible pour un tiers d'en déduire l'existence d'une relation bancaire et/ou d'une relation de paiement entre le client et le bénéficiaire.

## **7 Législations étrangères/restrictions d'importation et d'exportation**

**7.1** L'utilisateur prend connaissance du fait que l'utilisation des prestations de l'Online Banking à l'étranger peut, selon les circonstances, enfreindre certaines règles de droit étranger. Il incombe à l'utilisateur de s'informer à ce sujet. La Banque décline toute responsabilité en la matière.

**7.2** Si l'utilisateur recourt à l'Online Banking depuis l'étranger, il prend connaissance du fait que des restrictions d'importation et d'exportation peuvent exister en ce qui concerne les algorithmes de codage, restrictions auxquelles il risque de contrevenir lors d'une telle utilisation.

## **8 Modification du contrat**

La Banque se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions et la gamme des prestations de l'Online Banking. De telles modifications sont notifiées au client, pour lui-même et pour les utilisateurs, par écrit ou par un autre moyen approprié, et considérées comme approuvées sans contestation écrite dans un délai d'un mois à compter de la date où elles ont été communiquées ou dès la première utilisation des prestations de l'Online Banking ultérieure à l'annonce.

## **9 Marketing**

Le client et chaque utilisateur autorisent la Banque à utiliser les données clients de l'Online Banking à des fins de marketing propres.

## **10 Traitement des données à des fins de protection**

Le client et chaque utilisateur acceptent que la Banque traite toutes les données des transactions à des fins de protection. Les profils de transaction ainsi établis servent à prévenir d'éventuelles transactions frauduleuses et donc à protéger le client.

## **11 Résiliation**

Les deux parties sont en droit de résilier à tout moment et par écrit le contrat relatif à l'Online Banking. Le client adressera sa résiliation à son interlocuteur au sein de la Banque.

## **12 Réserve relative aux dispositions légales**

**12.1** D'éventuelles dispositions légales régissant l'exploitation et l'utilisation des installations de télécommunication et des réseaux demeurent réservées. Elles s'appliqueront également à l'actuel raccordement à l'Online Banking dès leur entrée en vigueur.

**12.2** Le client prend connaissance du fait que des restrictions supplémentaires concernant les prestations et les fonctions de l'Online Banking peuvent exister pour les clients/utilisateurs domiciliés dans certains pays.

## **13 Conditions tarifaires**

La Banque se réserve le droit de modifier ou de compléter à tout moment les conditions relatives à la tarification de ses prestations.